

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR20.18PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour la
mise en œuvre des mesures découlant de la stratégie de déploiement
de la mobilité électrique (SDME) sur l'ensemble du territoire communal**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 octobre et le 30 novembre 2020.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO, Messieurs Ervin SHEU, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Jean-Claude DYENS, Roland VILLARD et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. M. Pierre DESSEMONTET, Municipal et M. Philippe GENDRET, Chef du Service des énergies, ont traité nos demandes complémentaires au travers de courriels. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions. Comme annoncé lors du Conseil communal du 5 novembre dernier, la Commission des finances, à son unanimité a demandé un report du préavis à la prochaine séance. En effet, la COFI avait plusieurs questions complémentaires sur le volet financier du préavis, à savoir :

- Un crédit d'investissement alloué par le Conseil communal doit porter sur des investissements planifiables et contrôlables. Dans le cas du présent préavis s'agit-il d'un crédit cadre sur 4 ans (2020-2024) renouvelable et assimilable aux « crédits tuyaux » annuels pour l'entretien du réseau ?
- Ne serait-il pas plus simple de diviser ce préavis sur des plus petits objets mieux identifiables sur leur nature et sur l'axe temps ou d'autres éléments impératifs rendent cette séparation impossible ?
- Des divergences financières apparaissent entre le préavis présenté et le plan des affaires très détaillé d'E-Cube à savoir :
Point 1.5 du préavis, mesure 3.2 vs rapport E-Cube page 51, combien de bornes compte le préavis au final ?
Point 1.5 du préavis, mesure 3.3 vs rapport E-Cube page 51, combien coûte la gestion de l'infrastructure des parkings concédés ?

La Municipalité au travers de son Service des énergies a répondu d'une manière très détaillée aux questions précitées, les éléments suivants peuvent être mis en avant :

- Le plan initial a dû être révisé pour des raisons budgétaires, sans qu'il ait été demandé au mandataire de remettre à jour ses documents, cela explique les divergences entre les chiffres du préavis et ceux des annexes.
- L'évolution de la mobilité électrique prend de vitesse tous les acteurs de l'économie. Ces changements s'accomplissent en même temps que ceux d'une révolution dans la production et la consommation d'énergie. De ce fait, au travers du présent crédit d'investissement sous forme d'un crédit cadre, cela permet à la Ville de réagir rapidement à toutes opportunités ceci afin de rester concurrentiel sur le marché par rapport à des acteurs privés.
- Les coûts de génie civil varient fortement d'un parking à l'autre, ceci en fonction de l'éloignement des points de recharges avec une station électrique. Dans le cadre de la planification budgétaire, il a été pris en considération un montant de l'ordre de CHF 12'500.- par borne et ceci pour 40 bornes.
- Il est prévu, finalement, dans le cadre de ce préavis d'équiper le territoire communal de 115 points de recharges soit 40 pour le domaine public et 75 répartis dans les deux parkings concédés.
- Chaque borne devrait dégager un certain bénéfice.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances relève que le présent préavis comporte d'importants enjeux en matière d'engagement de notre Ville dans le secteur de la mobilité et de son évolution future.

Elle regrette que le préavis n'ait pas pris initialement en considération les divers aspects financiers du projet notamment sous l'angle de sa rentabilité et du détail de l'investissement stratégique qu'il représente.

Au vu de ce qui précède et des informations complémentaires transmises, la Commission des finances, à l'instar de la commission ad hoc, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, par 6 voix pour et une abstention, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER



Président

Yverdon-les-Bains, le 30 novembre 2020